



**UNION NATIONALE DES INDUSTRIES DE CARRIÈRES
ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

NOTRE STRATÉGIE EN FAVEUR D'UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU CADRE DE VIE





L'UNICEM EN BREF

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction est la fédération qui regroupe la quasi-totalité des industries extractives de minéraux et les fabricants de divers matériaux de construction (bétons, mortiers, plâtre...). La plupart de ces activités alimentent le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics.

Trois niveaux de solidarité sont à la base de l'Union : solidarité interentreprises, solidarité interindustrielle et solidarité interrégionale, fondements de son caractère fédéral.

Le rôle fédéral de l'UNICEM est donc de permettre aux syndicats de branche et aux unions régionales qui la composent de se concerter et de s'unir :

- **pour l'étude et la défense des intérêts matériels et moraux de leurs entreprises adhérentes ;**
- **pour la valorisation et la promotion des activités qu'ils représentent ;**
- **pour le développement des compétences et la diffusion des bonnes pratiques parmi leurs membres, dans des domaines tels que la formation, le management environnemental ou la qualité des produits.**

17 SYNDICATS DE BRANCHE

À travers les syndicats de branche qu'elle regroupe, la fédération couvre trois domaines d'activité :

- **l'extraction des ressources minérales et leur traitement, avec les granulats, les blancs de craie, la chaux, le plâtre, les roches ornementales, le grès et les minéraux industriels ; en outre, le syndicat de l'industrie cimentière ainsi que la fédération des tuiles et briques sont partenaires de l'Union pour leurs activités extractives ;**
- **une partie importante de la filière béton, avec le béton prêt à l'emploi, le pompage du béton et les adjuvants pour béton ;**
- **des industries et services connexes : mortiers industriels, durcisseurs, résines synthétiques, isolants en laines minérales, exploitation du déchet.**

19 SYNDICATS RÉGIONAUX

L'UNICEM s'appuie sur un réseau d'unions régionales qui offrent aux entreprises une présence syndicale rapprochée sur l'ensemble du territoire et jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques professionnelles.

UN TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DE 77 %

Les syndicats regroupés au sein de l'UNICEM jouissent, pour la plupart, d'une forte représentativité dans leur branche d'activité respective. Ainsi, celle du Syndicat national du béton prêt à l'emploi (SNBPE) atteint 79 % en terme de chiffre d'affaires ; celle de l'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG) 83 %. En regroupant les secteurs dont l'UNICEM assure l'enquête statistique, on obtient un taux de représentativité de 77 % (en termes de chiffre d'affaires).

3 ORGANISMES POUR LA FORMATION

L'UNICEM s'est doté d'un dispositif de formation complet qui comprend :

- des centres de formation d'apprentis qui forment chaque année près de 750 jeunes aux métiers de la pierre, du béton prêt à l'emploi, des granulats et à la conduite d'engins de carrières notamment ;
- le Centre national d'études et de formation des industries de carrières et matériaux de construction (Ceficem), pour la formation continue des salariés ;
- l'OPCA3+, organisme paritaire collecteur agréé du secteur des matériaux pour la construction et l'industrie, de celui de l'ameublement et du bois, et de l'inter-secteurs des papiers-cartons.

De plus, l'UNICEM est un organisme collecteur et répartiteur de la taxe d'apprentissage.

2 ORGANISMES D'ÉTUDES ET CONSEIL SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA PRÉVENTION

Afin d'apporter aux entreprises des compétences techniques spécifiques, ont été créés à l'initiative de l'UNICEM :

- Encem, un bureau d'études et de conseil en environnement,
- Prevencem, un organisme agréé par les pouvoirs publics, dédié à la prévention des risques professionnels.

LA CHARTE ENVIRONNEMENT DES INDUSTRIES DE CARRIÈRES

La Charte Environnement propose à ses adhérents une démarche de progrès environnemental spécifique aux activités de carrières. Cette démarche a pour objet l'amélioration continue des pratiques : les professionnels signataires s'impliquent en parcourant un chemin de progrès (audits externes, plans d'actions...) tout en bénéficiant de services d'accompagnement (conseils, formation...). Les plus de 400 entreprises qui adhèrent à la Charte s'engagent, pour l'ensemble de leurs sites, à maîtriser leurs impacts environnementaux, à mettre en œuvre une concertation constructive et à développer leurs compétences environnementales.

SOMMAIRE

NOS ACQUIS ET NOS ENJEUX
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PAGE 5

NOTRE POLITIQUE DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

PAGE 7

NOTRE STRATÉGIE

NOTRE DÉMARCHE

PAGE 8

NOS OBJECTIFS

PAGE 10

AXE 1

Agir au sein de l'UNICEM et de ses syndicats de branche selon les principes du développement durable

PAGE 12

AXE 2

Représenter et valoriser la filière minérale comme un acteur engagé de la construction durable et de l'aménagement du cadre de vie

PAGE 14

AXE 3

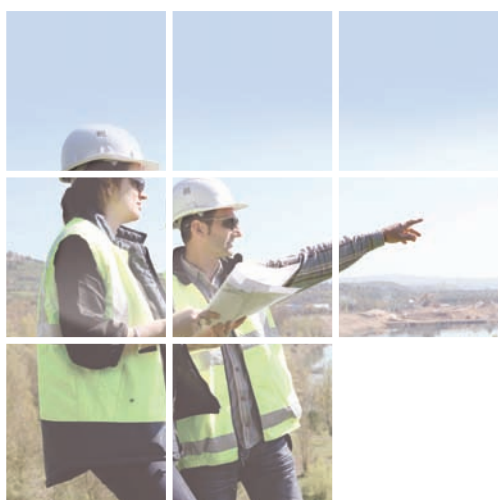
Accompagner et encourager les entreprises dans la maîtrise des impacts liés aux activités de production

PAGE 16

AXE 4

Accompagner et encourager les entreprises dans un développement socio-économique responsable

PAGE 18



NOS ACQUIS ET NOS ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les entreprises des carrières et matériaux fédérées à l'UNICEM extraient des minéraux, les transforment et élaborent des matériaux à destination de nombreuses industries, en particulier celles du Bâtiment et des Travaux Publics. Elles répondent ainsi aux besoins de la collectivité en pierres de taille, bétons prêts à l'emploi, plâtre, chaux, mortiers, laines minérales, granulats naturels ou issus du recyclage, gypse, craie, ou minéraux industriels.

PARTAGER UNE VISION COMMUNE DU DÉVELOPPEMENT

Au sein de la fédération, les diverses branches et leurs entreprises adhérentes partagent une vision commune de leur développement : toutes entendent participer à la croissance économique de leur territoire et à l'aménagement du cadre de vie, dans le respect des hommes et de l'environnement.

ÊTRE UN ACTEUR DE LA CONSTRUCTION DURABLE

Par les produits qu'elles fournissent à la filière du bâtiment et des travaux publics, les industries fédérées à l'UNICEM contribuent à la construction de l'habitat et des infrastructures de mobilité. Ces matériaux, qu'il s'agisse de matières premières ou de produits élaborés, constituent en effet les éléments indispensables au secteur de la construction et à l'aménagement des territoires : logements, hôpitaux, écoles, bâtiments administratifs ou d'entreprises, structures de loisirs et sportives, réseaux d'assainissement, chaussées et voiries, chemins de fer...

Par leurs caractéristiques intrinsèques, ces matériaux contribuent à rendre ces constructions à la fois résistantes, pérennes et recyclables, intégrées dans leur paysage, respectueuses des milieux naturels et performantes sur le plan énergétique. Par ailleurs, ils permettent d'assurer aux populations un habitat durable, dans un environnement minéral sain, et une mise en œuvre respectueuse de la santé des utilisateurs.

En tant qu'acteurs de la construction durable, l'UNICEM et ses syndicats de branche se mobilisent pour l'amélioration continue des caractéristiques de ces produits et leur intégration dans les modes constructifs.

MAÎTRISER LES IMPACTS DES ACTIVITÉS DE PRODUCTION

La production de ces matériaux s'opère dans un cadre normalisé et maîtrisé, tant au niveau des activités d'extraction que de transformation. Pour cela, l'UNICEM et ses syndicats de branche engagent les entreprises qu'ils fédèrent à :

- prévenir les risques sur la santé et la sécurité au travail ;
- utiliser de façon rationnelle et économe les ressources naturelles exploitées ;
- développer le recyclage des matériaux de construction ;
- réduire les impacts liés au transport des matériaux et aux procédés industriels ;
- contribuer à la préservation de la biodiversité ;
- intégrer les sites de production dans leurs territoires.

Ces actions reposent en particulier sur le développement des connaissances par des programmes d'études - qu'il s'agisse des procédés et techniques utilisés ou des effets des activités sur l'environnement naturel et humain - ainsi que sur la création et la diffusion d'outils permettant aux entreprises de s'engager dans une démarche de responsabilité sociale.

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE RESPONSABLE

Les sites de production de matériaux minéraux s'inscrivent au cœur des territoires, du fait de la nature de leurs activités et des ressources qu'ils exploitent. Sources d'emplois, de revenus et d'aménagements divers, les activités de carrières et matériaux contribuent au développement socio-économique des territoires.

Leur proximité avec d'autres usages des espaces nécessite une intégration optimale des sites dans leur environnement, en relation avec les acteurs locaux. C'est pourquoi l'UNICEM et ses syndicats de branche encouragent les entreprises qu'ils fédèrent à se mobiliser en faveur du dialogue et de la concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEURS DÉMARCHES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation professionnelle - l'UNICEM et ses syndicats de branche - assure la promotion de bonnes pratiques économiques, environnementales, sociales et sociétales. Grâce à son implantation régionale, l'UNICEM contribue à la promotion de l'action des entreprises en faveur du développement durable des territoires.

Elle mène auprès de ses membres une action spécifique visant à :

- les informer et les sensibiliser sur les enjeux et l'intérêt du développement durable ;
- améliorer le niveau de compétences des salariés, par une offre de formation adaptée ;
- les aider à progresser dans leurs pratiques, par la diffusion d'outils de management et de suivi des performances.

Au travers de cette action, l'UNICEM contribue activement au déploiement des politiques publiques en faveur du développement durable.

NOS ENJEUX

L'expérience acquise par l'UNICEM et ses syndicats de branche et la prise en compte des lignes directrices énoncées dans la norme ISO 26000 ont conduit à définir les enjeux majeurs de développement durable suivants, aussi bien pour l'organisation professionnelle que pour les entreprises :

LA GOUVERNANCE ET L'ÉTHIQUE DE L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE

LES PERSONNES

- **Les ressources humaines**
- **La santé et la sécurité**
- **Le dialogue avec les parties prenantes**

L'ENVIRONNEMENT

- **La maîtrise des impacts industriels (bruit, paysage, déchets...)**
- **Le transport**
- **La préservation de la biodiversité**

LES RESSOURCES NATURELLES

- **La gestion rationnelle des ressources (minérales, énergétiques, en eau...)**
- **Le recyclage**

LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

- **L'économie des territoires (emplois...)**
- **Les activités et produits de proximité**

LA CONSTRUCTION DURABLE ET L'AMÉNAGEMENT DU CADRE DE VIE

NOTRE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités de carrières et matériaux de construction jouent un rôle essentiel dans l'aménagement de notre cadre de vie. Les matériaux minéraux produits par la filière possèdent des qualités intrinsèques qui leur permettent de répondre aux exigences économiques, sociales et environnementales qu'impose à terme le développement durable des territoires. C'est pour conforter ce rôle de premier rang que l'UNICEM et ses syndicats de branche mettent en œuvre une stratégie de développement durable.

Présents depuis des millénaires dans notre cadre de vie, les matériaux minéraux tiendront toujours une place prépondérante dans la cité et les infrastructures de demain ; dans un contexte de croissance démographique et d'évolution des modes de vie, leur utilité sociale est appelée à se renforcer. Ils permettent en effet de répondre aux besoins du territoire par une offre de proximité, hautement compétitive et performante du point de vue environnemental.

Du fait de leur implantation au cœur des bassins de consommation et donc à proximité des populations, les entreprises de la filière ont très tôt pris conscience des enjeux environnementaux et sociétaux propres à leurs activités et des attentes de leurs parties prenantes. Leur mobilisation permet aujourd'hui à la profession d'afficher un niveau de responsabilité sociétale reconnu.

Cette mobilisation a été amplifiée par la mutualisation de moyens dans le cadre de l'organisation professionnelle. Ainsi l'UNICEM et ses syndicats de branche ont développé des actions d'amélioration de la connaissance des impacts qui ont permis d'identifier et de promouvoir auprès de leurs adhérents des bonnes pratiques d'exploitation et de concertation.

Aujourd'hui, pour aller plus loin, l'organisation professionnelle adopte des règles de gouvernance claires et de nature à garantir une action syndicale durable et reconnue par ses parties prenantes et développe une stratégie, qui a pour ambition :

- de positionner la filière comme un acteur engagé de la construction durable et de l'aménagement durable du cadre de vie ;
- d'aider les entreprises à maîtriser les impacts liés aux activités de production ;
- de les encourager dans un développement socio-économique responsable.

Au travers de ces ambitions, cette stratégie participe à la satisfaction des grands objectifs des politiques publiques économiques, sociales et environnementales, et en particulier à ceux définis dans la Stratégie nationale de développement durable. Elle s'inscrit pleinement dans la continuité du Grenelle de l'environnement.

NOTRE STRATÉGIE

NOTRE DÉMARCHE

La démarche de l'UNICEM s'appuie sur un système de management du développement durable, inspiré de l'architecture et des principes de la responsabilité sociétale identifiés par la norme ISO 26000.

Elle est issue d'un processus de concertation entre l'UNICEM, ses syndicats de branche et ses unions régionales.

PRINCIPES

L'organisation professionnelle, constituée par l'UNICEM et ses syndicats de branche, définit une stratégie comportant 19 objectifs (cf. p. 10) qui répondent aux grands enjeux de développement durable qu'elle a définis (cf. p. 6) et doivent faire l'objet de plans d'actions.

A minima, l'UNICEM et ses syndicats de branche s'engagent à réaliser et mettre en œuvre un plan d'actions portant sur les 9 objectifs suivants, qui concernent tous les syndicats de branche, quelle que soit leur spécificité, et qui constituent un socle commun à l'ensemble de l'organisation professionnelle :

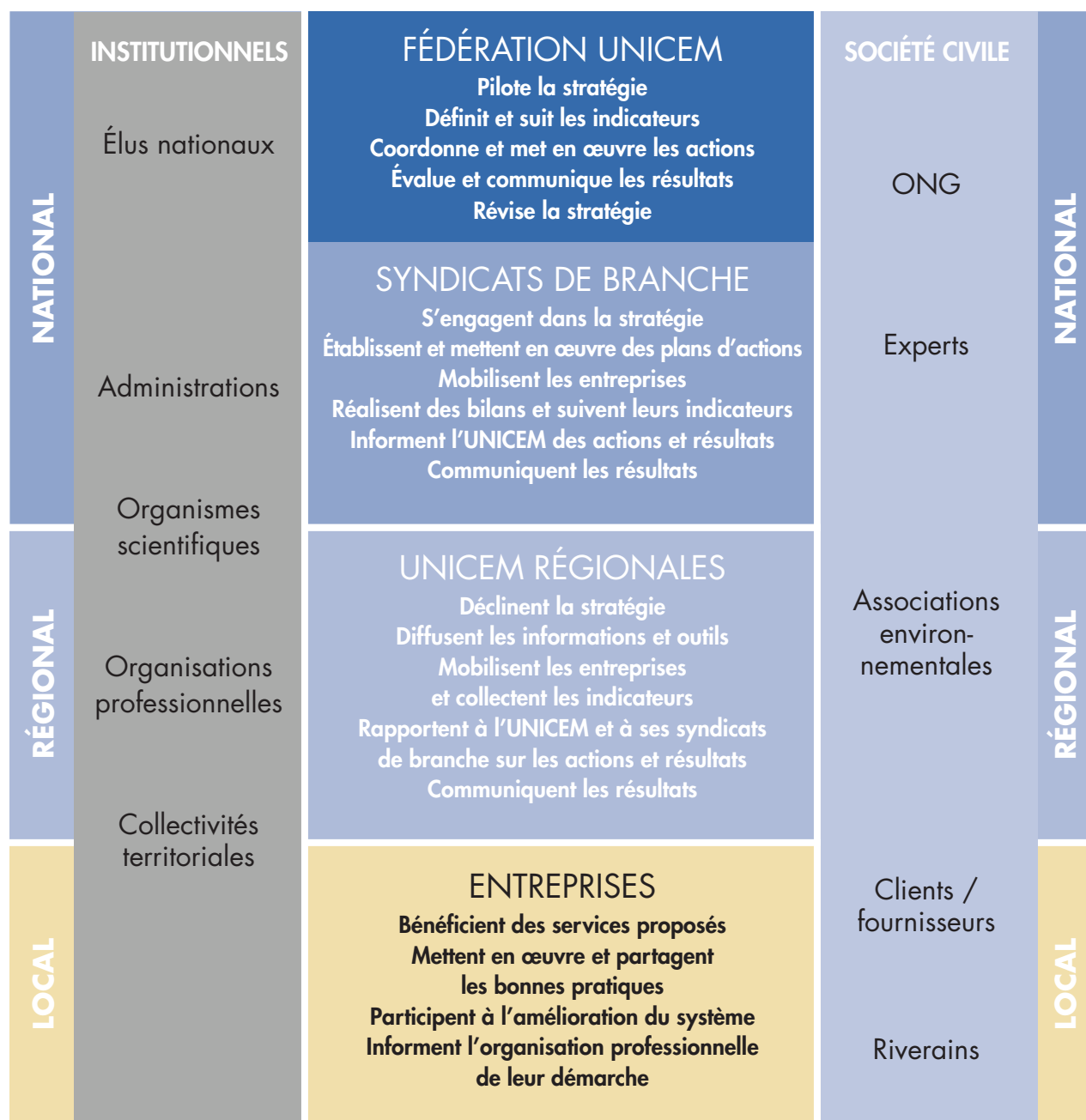
- agir dans le respect de l'éthique professionnelle
- faire valoir les atouts des produits minéraux
- positionner la filière minérale comme un promoteur du développement durable
- promouvoir la prévention des risques sur la santé et la sécurité au travail
- encourager la réduction des impacts liés aux procédés industriels
- favoriser la réduction des impacts liés au transport des matériaux
- soutenir l'utilisation rationnelle et économe des ressources naturelles exploitées
- favoriser le développement du recyclage
- encourager le dialogue et la concertation avec l'ensemble des parties prenantes internes et externes.

En complément, chacun des syndicats de branche peut identifier d'autres objectifs importants pour ses propres activités et les intégrer dans son plan d'actions.

Les actions identifiées dans le cadre de la stratégie font l'objet d'un suivi permettant d'en mesurer, à partir de critères qualitatifs et quantitatifs, la bonne mise en œuvre et l'efficacité. Leurs résultats font l'objet de bilans périodiques. Une communication des engagements, actions et résultats est assurée auprès des parties prenantes ; elle conduit en particulier à organiser un dialogue constructif avec les principaux interlocuteurs externes de la profession. Cette démarche constitue ainsi un processus d'amélioration continue.

DÉPLOIEMENT

Le tableau ci-dessous décrit le déploiement de la démarche aux différents niveaux de l'organisation professionnelle. Pour piloter, coordonner et évaluer la mise en œuvre de la stratégie d'une part et améliorer la stratégie elle-même d'autre part, l'UNICEM s'engage à mettre en place un dispositif de gouvernance adapté.



NOTRE STRATÉGIE

NOS OBJECTIFS

La stratégie de l'UNICEM se décline en 19 objectifs regroupés en 4 axes.

AXE 1

AGIR AU SEIN DE L'UNICEM ET DE SES SYNDICATS DE BRANCHE SELON LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Agir dans le respect de l'éthique professionnelle*
- S'engager dans une démarche qualité des services proposés par l'organisation professionnelle
- Assurer aux salariés de l'organisation professionnelle des conditions de travail et une offre de formation satisfaisantes
- S'engager collectivement dans une politique de développement durable au niveau de l'organisation professionnelle
- Mobiliser les salariés de l'organisation professionnelle sur les thématiques du développement durable

AXE 2

REPRÉSENTER ET VALORISER LA FILIÈRE MINÉRALE COMME UN ACTEUR ENGAGÉ DE LA CONSTRUCTION DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU CADRE DE VIE

- Valoriser les ressources et les activités de proximité
- Faire valoir les atouts des produits minéraux*
- Contribuer à améliorer les caractéristiques et les fonctionnalités des produits
- Positionner la filière minérale comme un promoteur du développement durable*
- Organiser une veille sur les enjeux émergents

AXE 3

ACCOMPAGNER ET ENCOURAGER LES ENTREPRISES DANS LA MAÎTRISE DES IMPACTS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PRODUCTION

- Promouvoir la prévention des risques sur la santé et la sécurité au travail*
- Encourager la réduction des impacts liés aux procédés industriels*
- Aider à préserver la biodiversité
- Contribuer à l'amélioration de l'intégration paysagère des sites de production
- Favoriser la réduction des impacts liés au transport des matériaux*

AXE 4

ACCOMPAGNER ET ENCOURAGER LES ENTREPRISES DANS UN DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE RESPONSABLE

- Soutenir l'utilisation rationnelle et économe des ressources naturelles exploitées*
- Favoriser le développement du recyclage*
- Promouvoir la contribution des entreprises au développement socio-économique des territoires
- Encourager le dialogue et la concertation avec l'ensemble des parties prenantes internes et externes*

* Objectifs constituant le socle commun de l'organisation professionnelle présenté page 8



AXE 1

AGIR AU SEIN DE L'UNICEM ET DE SELON LES PRINCIPES DU DEVELO

Agir dans le respect de l'éthique professionnelle

L'UNICEM et ses syndicats de branche entendent assurer la promotion des intérêts du secteur selon des règles déontologiques, portant notamment sur les conditions d'exercice des activités syndicales.

PISTES POUR L'ACTION

- Élaboration d'un code de déontologie définissant les devoirs attachés à l'exercice de mandats syndicaux
- Association des principales parties prenantes internes (syndicats de branche, organismes de formation et de conseil et unions régionales) à la définition de ce code
- Communication du code auprès des personnes concernées et suivi de son respect aux différents niveaux de l'organisation

S'engager dans une démarche qualité des services proposés par l'organisation professionnelle

Les services proposés par une organisation professionnelle doivent être clairement définis et accompagnés de règles partagées pour satisfaire au mieux les intérêts de ses membres.

L'UNICEM et ses syndicats de branche inscrivent les services qu'ils procurent à leurs adhérents dans une logique d'amélioration continue.

PISTES POUR L'ACTION

- Définition des principes et règles de fonctionnement de l'organisation professionnelle, au niveau national et régional
- Certification qualité de l'organisation selon un référentiel adapté et reconnu

Assurer aux salariés de l'organisation professionnelle des conditions de travail et une offre de formation satisfaisantes

Des conditions de travail favorables, une gestion dynamique des ressources humaines et une politique active de formation continue sont des facteurs déterminants pour le bon fonctionnement de l'organisation professionnelle.

L'UNICEM et ses syndicats de branche s'organisent pour garantir à leurs salariés un environnement de travail satisfaisant, qui intègre les enjeux de santé et de sécurité, de formation et d'évolution professionnelle. Ils souhaitent ainsi développer la motivation et les compétences de ceux-ci.

PISTES POUR L'ACTION

- Mise en œuvre d'une politique d'accueil des nouveaux salariés, de manière à favoriser leur intégration
- Définition annuelle des moyens concernant la formation et l'évolution professionnelle des salariés dans le cadre des entretiens professionnels, afin de répondre à la fois aux enjeux professionnels et à l'épanouissement personnel
- Définition des moyens nécessaires à une action sociale volontariste en faveur de la santé et du bien-être des salariés

LES SYNDICATS DE BRANCHE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

S'engager collectivement dans une politique de développement durable au niveau de l'organisation professionnelle

La mise en œuvre d'une politique de développement durable à l'UNICEM constitue le gage d'un engagement collectif de la filière minière dans ce domaine.

Les acteurs de la filière sont déterminés à se mobiliser massivement en faveur d'un développement durable de leurs activités.

PISTES POUR L'ACTION

- Organisation de la communication interne puis de la mise en œuvre de la politique de développement durable en impliquant directement l'ensemble des instances de direction
- Évaluation chaque année, par un comité de pilotage ad hoc, des actions réalisées par les branches et les UNICEM régionales et des progrès accomplis par la filière ; définition des orientations futures
- Mise en place et réunion annuelle d'un conseil du développement durable associant les représentants des principales parties prenantes de la filière
- Promotion auprès des adhérents de l'intérêt des démarches de développement durable, par la réalisation d'opérations de communication diverses
- Sensibilisation au travers de différentes initiatives :
 - opérations de communication diverses : colloques, sites Internet, diffusion de plaquettes,
 - informations ciblées sur les normes et standards existants...
- Mise en place avec l'appui des organismes de formation de l'UNICEM, et en partenariat avec d'autres structures, d'un dispositif de formation initiale et continue répondant aux attentes des entreprises qu'elle fédère
- Développement de l'offre de formation dans l'ensemble des champs du développement durable
- Contribution au bon fonctionnement des instances paritaires auxquelles l'organisation professionnelle participe

Mobiliser les salariés de l'organisation professionnelle sur les thématiques du développement durable

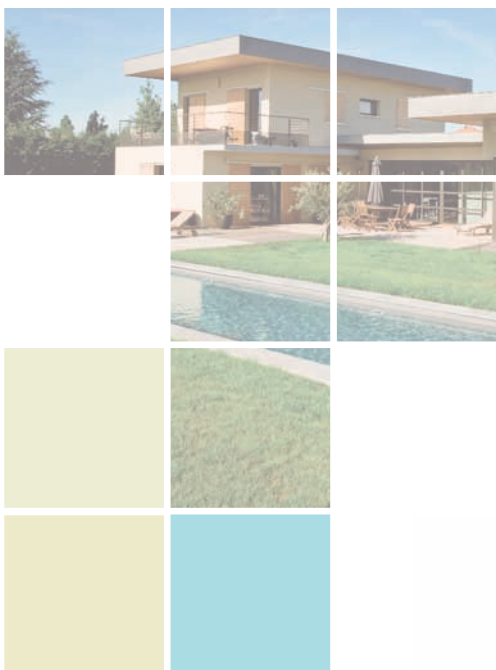
L'UNICEM et ses syndicats de branche mobilisent leurs salariés autour des valeurs portées par la politique de développement durable. Ainsi, ils les sensibilisent à la maîtrise :

- des émissions de gaz à effet de serre et de la production de déchets,
- des consommations d'énergie et de ressources naturelles.

Ils favorisent le développement de la solidarité interne.

PISTES POUR L'ACTION

- Mise en œuvre des actions nécessaires à la réduction des consommations d'énergie : plan d'action transport, amélioration de la performance environnementale des bâtiments les plus énergivores, matériels informatiques et éclairages, chauffage...
- Maîtrise des consommations de matières en optimisant en particulier l'usage des papiers d'impression, encres, eaux domestiques. La direction et l'ensemble des managers veillent à ces différentes économies.
- Développement de la solidarité interne par l'organisation de toute opération interne, en particulier avec le concours de la direction et du comité d'entreprise



AXE 2

REPRÉSENTER ET VALORISER LA FILIÈRE DE LA CONSTRUCTION DURABLE

Valoriser les ressources et les activités de proximité

Les enjeux du développement durable (changement climatique, développement socio-économique, économie circulaire...) imposent aujourd'hui le développement d'une économie de proximité, qu'il s'agisse de production ou de consommation.

Les acteurs de la filière entendent favoriser la production locale des matériaux de construction, afin de valoriser les ressources locales du territoire et de réduire les impacts liés à l'éloignement entre lieux de production et lieux de consommation.

PISTES POUR L'ACTION

- Promotion, au sein des politiques publiques, d'une valorisation des ressources locales et d'un développement des activités de proximité
- Mobilisation pour une meilleure prise en compte des démarches de développement durable dans le cahier des charges des maîtres d'ouvrage

Faire valoir les atouts des produits minéraux

La construction durable est le fruit de systèmes constructifs fondés sur les caractéristiques intrinsèques des produits et la complémentarité des matériaux utilisés. Elle répond ainsi à des exigences que les matériaux minéraux permettent de remplir. Les acteurs de la filière se doivent de promouvoir l'intérêt des produits minéraux dans l'ensemble de leurs applications - modes constructifs, produits de consommation courante... - pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie, aux différentes étapes de leur cycle de vie : mise en œuvre, gestion et recyclage.

PISTES POUR L'ACTION

- Diffusion aux parties prenantes de supports de communication présentant les produits minéraux
- Organisation ou participation à des opérations de communication associant les utilisateurs des produits minéraux (acteurs publics, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre...) : salons, colloques, concours, journées portes ouvertes, expositions...
- Dialogue régulier avec les représentants d'autres filières de la construction

Contribuer à améliorer les caractéristiques et les fonctionnalités des produits

L'amélioration des caractéristiques et des fonctionnalités des produits ainsi que l'innovation nécessitent la réalisation, en continu, de travaux de recherche et développement.

En tant qu'acteurs majeurs de la construction, les entreprises fédérées à l'UNICEM attachent une importance forte à l'innovation de leurs produits ; l'UNICEM et ses syndicats de branche les encouragent dans cette voie.

PISTES POUR L'ACTION

- Pilotage / accompagnement de travaux de recherche et développement visant l'amélioration des caractéristiques des produits, en particulier pour accroître la performance technique, environnementale et économique des ouvrages dans lesquels ils s'intègrent
- Organisation d'une veille sur les travaux de R&D réalisés par d'autres filières du secteur du BTP

ÈRE MINÉRALE COMME UN ACTEUR ENGAGÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU CADRE DE VIE

Positionner la filière minérale comme un promoteur du développement durable

Le développement durable constitue un objectif universel qu'il convient de poursuivre et de promouvoir, en particulier dans le domaine de la construction et de l'aménagement du cadre de vie.

Les acteurs de la filière minérale contribuent à promouvoir le développement durable dans le cadre de leurs actions et démarches.

PISTES POUR L'ACTION

- Réalisation d'outils d'accompagnement des entreprises relatifs à leur responsabilité sociétale (RSE), portant notamment sur :
 - le management de l'organisation, qu'il s'agisse de domaines spécifiques (environnemental, social, sociétal...) ou de démarches transversales
 - le suivi des performances, en particulier en matière de santé/sécurité, d'environnement et de relations avec les parties prenantes
- Déclinaison d'un guide RSE par activité
- Collecte et diffusion régulière des bonnes pratiques en matière de développement par différents moyens de communication : site Internet, guides, lettres internes...
- Partage des bonnes pratiques dans le cadre d'instances et de médias ad hoc, en particulier sur les thèmes sociaux - sécurité, conditions de travail... - ou environnementaux
- Promotion du développement durable à différents niveaux :
 - participation à l'élaboration ou à la révision de politiques publiques relatives à la filière minérale
 - organisation d'opérations de communication tant à destination de ses membres que pour ses autres parties prenantes

Organiser une veille sur les enjeux émergents

Une démarche de développement durable invite ses acteurs à anticiper au mieux les évolutions à venir. Ils doivent ainsi envisager, identifier et comprendre, de manière méthodique et éclairés par leurs parties prenantes, les attentes et enjeux sociétaux de demain. L'UNICEM et ses syndicats de branche organisent une veille sur les sujets émergents tels que l'utilisation de l'espace, la ville durable, la responsabilité des producteurs, l'évaluation des services écosystémiques, la gouvernance des territoires ou la participation du public aux processus de décision.

PISTES POUR L'ACTION

- Participation active aux réflexions sur les sujets émergents animées par les parties prenantes externes
- Organisation de séminaires, associant les parties prenantes externes, sur les enjeux actuels et futurs propres à la filière minérale
- Diffusion régulière d'informations dans l'ensemble du réseau de l'organisation professionnelle sur les enjeux émergents et leur incidence sur les activités de la filière

AXE 3

ACCOMPAGNER ET ENCOURAGER DES IMPACTS LIÉS AUX ACTIVITÉS

Promouvoir la prévention des risques sur la santé et la sécurité au travail

Comme toute activité industrielle, l'exploitation de carrières et la production de matériaux minéraux présentent des risques pour la santé et la sécurité des personnes travaillant sur les sites et leurs abords.

L'amélioration des conditions de travail est un objectif nécessaire à la prévention des situations de pénibilité en permettant de diminuer l'exposition des salariés aux facteurs de risques professionnels. Ainsi, la prévention des risques sur la santé et la sécurité au travail constitue une priorité majeure pour l'ensemble de la filière.

PISTES POUR L'ACTION

- Poursuite / développement de démarches professionnelles visant à réduire les accidents du travail : engagement santé/sécurité, conventions CNAM-CARSAT, accord NEPSI sur la silice cristalline...
- Collecte d'indicateurs santé/sécurité, en priorité concernant les salariés, et, dans la mesure du possible, concernant les tiers (clients, fournisseurs, visiteurs...)
- Mise en œuvre de démarches de progrès en matière de santé/sécurité, au niveau national ou en région, accompagnées d'objectifs
- Information et sensibilisation pour le partage et la mise en place de bonnes pratiques
- Mise en place de commissions santé/sécurité et organisation d'une réunion annuelle au niveau de l'UNICEM sur ce thème

Aider à préserver la biodiversité

Les sites d'exploitation de carrières et les sites de production de la filière peuvent générer des impacts négatifs et positifs sur la biodiversité.

Conscients des modifications environnementales qu'elles impliquent, l'ensemble des acteurs de la filière se mobilisent pour contribuer pleinement à la préservation de la biodiversité.

PISTES POUR L'ACTION

- Poursuite des actions en faveur de la préservation de la biodiversité :
 - enrichissement des connaissances acquises en matière d'écologie dans le cadre d'un programme d'études spécifiques, réalisé avec des partenaires reconnus, visant en particulier la fonctionnalité des écosystèmes ;
 - diffusion, auprès de l'ensemble des parties prenantes, des résultats des recherches validés et de recommandations techniques issues de ces travaux, notamment sous forme de guide ;
 - encouragement des adhérents à définir et mettre en œuvre, sur leurs sites, des plans de gestion de la biodiversité ;
 - partage des bonnes pratiques opérationnelles de réaménagement ;
 - incitation des adhérents à établir des partenariats de suivi ou de gestion de la biodiversité avec les structures locales compétentes
- Formalisation et mise en œuvre de la politique et du plan d'action de la profession dans le domaine de la biodiversité, dans le cadre de l'engagement de la fédération à la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) et en partenariat avec les syndicats de branche déjà engagés dans la SNB
- Participation aux instances scientifiques ou politiques relatives à la biodiversité, comme la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité ou le Comité de suivi de la SNB, aux échelles pertinentes

LES ENTREPRISES DANS LA MAÎTRISE DE PRODUCTION

Encourager la réduction des impacts liés aux procédés industriels

L'acceptabilité des activités industrielles de la filière minérale dépend fortement de la capacité de ses entreprises à réduire les impacts générés par les procédés de production.

Consciente de cette réalité, la filière minérale fédérée au sein de l'UNICEM met en œuvre les moyens nécessaires pour réduire au maximum les impacts générés par les outils de production.

PISTE POUR L'ACTION

- **Accompagnement des entreprises pour réduire les impacts liés aux procédés industriels dans les domaines de l'eau, du sol, du sous-sol, de l'air ou de la biodiversité, par différents moyens :**
 - en les informant régulièrement des évolutions juridiques concernées, par des supports pédagogiques adaptés
 - en menant des travaux de R&D pour la définition de solutions techniques innovantes et améliorer ainsi la performance des outils de production, notamment en termes de rendement énergétique ;
 - en organisant le partage de bonnes pratiques reconnues à l'appui de divers outils de communication : site Internet, brochures, guides de recommandations, journées techniques, formations...

Contribuer à l'amélioration de l'intégration paysagère des sites de production

L'insertion paysagère des sites industriels, pendant et après leur exploitation, constitue une condition incontournable au respect du cadre de vie des populations voisines.

Les industriels de la filière considèrent l'insertion paysagère de leur site comme une nécessité absolue. En particulier, le paysage des carrières en activité et réaménagées constitue une préoccupation forte des exploitants.

PISTE POUR L'ACTION

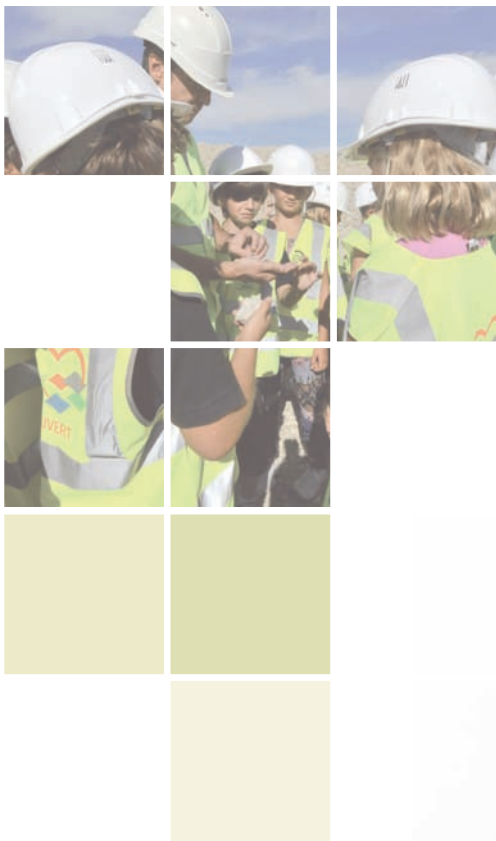
- **Incitation des adhérents à optimiser l'insertion des sites déjà implantés ou en projet par différents travaux visant à :**
 - mieux connaître les préoccupations et attentes des populations riveraines des sites, en réalisant des enquêtes ;
 - définir des bonnes pratiques pour la réalisation de démarches paysagères structurées ou d'aménagements paysagers judicieux ;
 - sensibiliser et former les industriels aux enjeux et pratiques en matière d'insertion paysagère.

Favoriser la réduction des impacts liés au transport des matériaux

Le transport des produits minéraux est souvent limité à de courtes distances, du fait du caractère pondéreux et de la proximité des lieux de consommation de ces matériaux. Leur transport, majoritairement réalisé par camion, génère différents impacts environnementaux, sociétaux et économiques. La filière minérale se fixe comme priorité la limitation des impacts dus au transport de ses matériaux.

PISTES POUR L'ACTION

- **Invitation des acteurs des territoires à favoriser la proximité entre lieux de production et lieux de consommation, en particulier dans le cadre des politiques publiques liées à la planification des activités, afin de limiter les nuisances dues au transport**
- **Encouragement du développement du transport par voie d'eau et voie ferrée, dès lors que ces modes constituent une solution pertinente en termes de développement durable (proximité des sites de production...)**
- **Mobilisation des adhérents pour limiter l'impact du transport routier des matériaux au travers de différentes actions, en particulier de sensibilisation aux bonnes pratiques : éco-conduite, choix des itinéraires d'approvisionnement, choix des matériels de transport...**



AXE 4

ACCOMPAGNER ET ENCOURAGER DANS UN DÉVELOPPEMENT SOCIO

Soutenir l'utilisation rationnelle et économe des ressources naturelles exploitées

Bien que recyclables, les ressources minérales ne sont pas renouvelables. Il convient donc d'optimiser leur utilisation pour l'élaboration des matériaux et des systèmes constructifs ainsi que pour leurs autres applications industrielles : agro-alimentaire, plasturgie, papeterie, automobile...

Optimiser l'exploitation et l'utilisation des ressources minérales naturelles constitue une préoccupation forte de la filière. Cela se traduit en deux grands objectifs : la valorisation optimale des sous-produits de carrière et l'utilisation rationnelle des matériaux, en particulier pour la construction.

PISTES POUR L'ACTION

- Participation à l'amélioration des procédés industriels en diffusant les connaissances et bonnes pratiques auprès des adhérents, à l'appui de supports et opérations divers : études, guides, journées techniques...
- Promotion de l'utilisation rationnelle et économe des ressources naturelles dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques, en particulier de la normalisation
- Accompagnement à la mise en œuvre des objectifs déclinés dans le cadre de la Stratégie nationale pour la gestion durable des granulats terrestres et marins et des matériaux et substances de carrières ; l'UNICEM accompagne la mise en œuvre de cette stratégie au sein des différents syndicats concernés

Favoriser le développement du recyclage

Le nécessaire renouvellement des infrastructures de mobilité, des réseaux divers et de l'habitat, d'une part, et l'économie des ressources naturelles, d'autre part, motivent le développement du recyclage des matériaux issus de la déconstruction ainsi que la réduction de la production de déchets.

PISTES POUR L'ACTION

- Développement de la filière recyclage à différents niveaux :
 - participation au déploiement des politiques publiques dans ce domaine, aux niveaux national et territorial,
 - suivi des différents circuits de valorisation des matériaux recyclables,
 - encouragement de l'innovation et de l'amélioration des procédés industriels en soutenant la recherche et le développement, en partenariat avec des organismes reconnus,
 - organisation du partage et de la mise en œuvre de bonnes pratiques visant à valoriser les matériaux issus de la déconstruction dans les systèmes constructifs, et ainsi à réduire leur stockage ou leur enfouissement
- Encouragement des entreprises à réduire la production de déchets en promouvant l'amélioration des outils de production et la valorisation des coproduits de fabrication

LES ENTREPRISES ÉCONOMIQUE RESPONSABLE

Promouvoir la contribution des entreprises au développement socio-économique des territoires

Les activités économiques liées à la production de matériaux minéraux participent pleinement au développement socio-économique des territoires où elles sont implantées, en particulier en milieu rural. Considérant que les activités de la filière jouent un rôle important dans l'équilibre socio-économique des territoires et leur développement, les entreprises souhaitent maintenir l'implantation des sites de production à proximité des industries de transformation et, in fine, des lieux d'aménagement et de construction.

PISTES POUR L'ACTION

- Mise en œuvre des moyens nécessaires au maintien des activités de la filière à proximité des lieux de consommation de matériaux
- Promotion des métiers de la filière et participation au développement de l'offre de formation initiale dans le secteur des carrières et matériaux

Encourager le dialogue et la concertation avec l'ensemble des parties prenantes internes et externes

Les activités d'extraction et de production de matériaux s'inscrivent au cœur des territoires. Leur proximité avec d'autres usages des espaces nécessite une intégration optimale des sites dans leur environnement, en relation avec les acteurs locaux.

Les entreprises du secteur se mobilisent pour l'amélioration continue du dialogue et de la concertation avec leurs parties prenantes.

PISTES POUR L'ACTION

- Réalisation de cartographies des parties prenantes à tous les niveaux de l'organisation professionnelle
- Mise à disposition des adhérents de méthodologies pour l'élaboration de cartographies des parties prenantes
- Organisation, avec les parties concernées, d'un dialogue continu, au niveau national et régional, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie
- Encouragement des adhérents à développer des démarches et pratiques de concertation, au niveau de leurs sites de production. À cet effet, l'organisation professionnelle propose à ses adhérents des outils d'information, de sensibilisation et de formation adaptés. En outre, elle réalise des bilans périodiques des actions de communication réalisées localement par les entreprises de la filière afin d'en favoriser l'amélioration.
- Pérennisation d'un dialogue social de qualité

L'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction) regroupe 19 unions régionales et fédère 17 syndicats de branche dans trois domaines d'activité :

L'EXTRACTION DES RESSOURCES MINÉRALES ET LEUR TRAITEMENT

- Association syndicale professionnelle des carrières de la Guadeloupe - APCG
- Les Industries du Plâtre
- Minéraux industriels – France - MI-France
- Syndicat martiniquais des producteurs de granulats
- Syndicat national des blancs de craie, de marbre et de dolomie - SNCraie
- Syndicat national des industries de roches ornementales et de construction - SNROC
- Union des producteurs de chaux - UP'Chaux
- Union nationale des producteurs de granulats - UNPG
- Union des producteurs de grès des Vosges

UNE PARTIE IMPORTANTE DE LA FILIÈRE BÉTON

- Syndicat national des adjuvants pour bétons et mortiers - SYNAD
- Syndicat national du béton prêt à l'emploi - SNBPE
- Syndicat national du pompage du béton - SNPB

DES INDUSTRIES ET SERVICES CONNEXES

- Syndicat national des fabricants d'isolants en laines minérales manufacturées - FILMM
- Syndicat national des fabricants de durcisseurs - SYNFAD
- Syndicat national des formulateurs de résines synthétiques - SNFORES
- Syndicat national des mortiers industriels - SNMI
- Union nationale des exploitants du déchet - UNED



UNION NATIONALE DES INDUSTRIES DE CARRIÈRES ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

3, rue Alfred Roll - 75849 Paris Cedex 17

Tél. : 01 44 01 47 01 - Fax : 01 40 54 03 28

www.unicem.fr - contact@unicem.fr